APPEL A MANIFESTATION D'INTERET CONCURRENTE

INSTALLATION D'UN CHALET PIZZA

Mode de passation :

En vertu des dispositions de l'article L.2122-1-4 du Code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP) :

« *Lorsque la délivrance d'un titre d'occupation du domaine public en vue d'une exploitation économique intervient à la suite d'une manifestation d'intérêt spontanée, l'autorité compétente doit s'assurer au préalable par une publicité suffisante de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente* ».

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-1-4 du CGPPP, la commune de Barcelonnette procède à une publicité afin de permettre à tout opérateur économique de manifester un intérêt concurrent, préalablement à toute décision de conclure une convention d'occupation du domaine public.

Objet : Installation d'un Chalet Pizza – Place Aimé Gassié (parcelle AD04019).

La Commune de Barcelonnette lance un appel à manifestation d'intérêt général dans le cadre du renouvellement de la convention d'occupation temporaire du domaine public. Actuellement, cette occupation du domaine public a pour destination un CHALET A PIZZA et la collectivité désire conserver cette activité avec une emprise au sol d'environ 15 m2.

Lieu :

Parcelle cadastrée AD04019
Emplacement actuel - Surface environ 15 m²
Place Aimé Gassier – 04400 Barcelonnette

Forme juridique :

Convention d'AOT du domaine public non constitutive de droits réels.

Règle d'Urbanisme

En annexe, les règles d'urbanisme et risques naturels de l'emplacement.

Conditions générales d'attribution du titre temporaire :

- Les autorisations sont précaires et révocables, et doivent respecter la règlementation sanitaire et commerciale en vigueur ;
- La redevance relative à l'occupation du domaine public est fixée par décision n°118/2026 du 25 juin 2026 est définie comme suit Structure fixe type chalet sur le domaine public (pizzeria) : 2 650,00 €/an pouvant être modifié et/ou actualisé par Décision Municipale

Dossier de candidature pour une activité alimentaire

Tout candidat à un emplacement devra obligatoirement fournir l'ensemble des documents correspondant à sa situation :

- ✓ Description du projet proposé avec un exemple de carte avec tarif ;

- ✓ L'identification du ou des membre(s) dirigeant(s) de la structure mise en place par le candidat (le cas échéant)
- ✓ Un justificatif d'adresse datant de moins de 3 mois ;
- ✓ Une attestation d'assurance en responsabilité civile liée à l'activité ;
- ✓ Extrait K-bis de moins de 6 mois ou une attestation sur l'honneur d'une immatriculation sous 3 mois et obligation de le fournir dans les délais impartis ;

Durée maximale de l'occupation envisagée : 3 ans.

Redevance d'occupation du domaine public : le titulaire de l'autorisation devra acquitter une redevance d'occupation, dont le montant sera fixé à la Convention d'occupation ad hoc.

Date limite de réception des manifestations d'intérêt : 19/11/2026.

Date de publication du présent avis : du 19/10/2026 au 19/11/2026

Les candidats doivent remettre leur dossier auprès de la Mairie de Barcelonnette par courrier ou par courrier électronique, aux adresses suivantes :

Dossier Papier :

Adresse à laquelle les propositions doivent être envoyées ou déposées :

Appel à à manifestation d'intérêt

NE PAS OUVRIR

Monsieur la Maire

Mairie de Barcelonnette

1 Place Vallee de Bravo

04400 Barcelonnette

Dossier Numérique :

Par courriel : direction-ressources@ville-barcelonnette.fr

Le présent avis de publicité fait l'objet d'une publication sur le site internet www.ville-barcelonnette.fr et affiché en Mairie à compter du 19/10/2026.

Procédures de recours

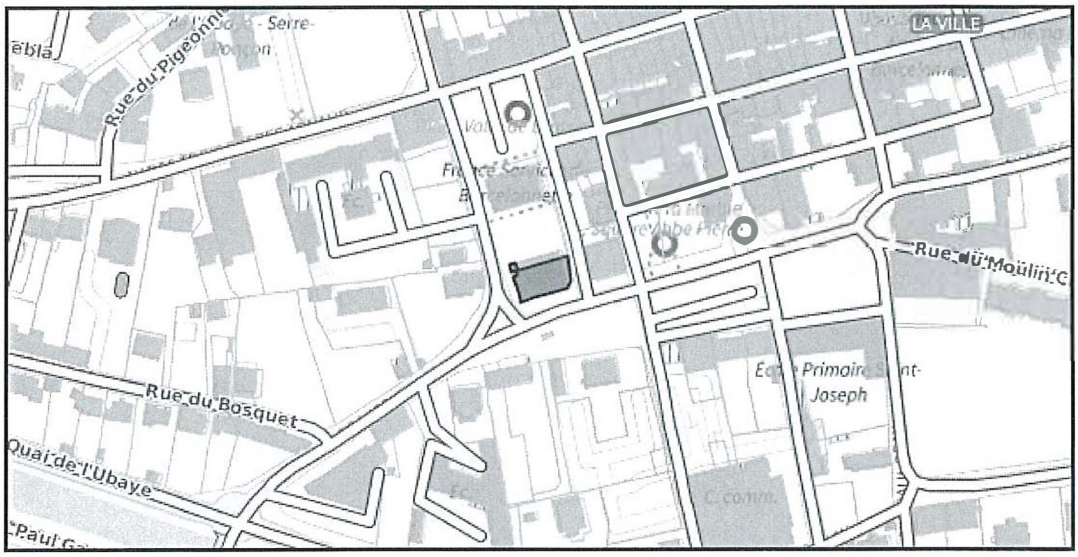
Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Marseille
31 rue Jean-François Leca
13235 MARSEILLE CEDEX 2
Tél : 04 91 13 48 13
Télécopie : 04 91 81 13 89
Courriel : greffe.ta-marseille@juradm.fr

ANNEXE URBANISME - PLACE AIME GASSIER

Occupation domaine public

Commune : BARCELONNETTE



PARCELLE

Adresse :	PL AIME GASSIER
Propriétaire :	COMMUNE DE BARCELONNETTE
	MAIRIE PL VALLE DE BRAVO 04400 BARCELONNETTE

LOT ET PDL

INFORMATIONS ZONAGES (à titre indicatif)

Le candidat sur la base des éléments présents dans ce document fait son affaire avec les règlements d'urbanisme en vigueur pour son projet (contrôle de la compatibilité avec les règles d'urbanisme - pour toute question s'adresser au Service Urbanisme de la Mairie).

Code :	B16 (ZONE BLEUE)	**Descriptif :**	PPRN
Contenance :	395 m²	**Emprise :**	100.00 %
Code :	R2 (Moyen)	**Descriptif :**	Aléa Retrait-Gonflement des Argiles (RGA)
Contenance :	m²	**Emprise :**	100.00 %
Code :	4 (Niveau d'aléa moyen)	**Descriptif :**	Aléa Sismicité
Contenance :	m²	**Emprise :**	100.00 %
Code :	I1 (niveau faible)	**Descriptif :**	Inondation
Contenance :	m²	**Emprise :**	100.00 %
Code :	AC4 (Périmétre du SPR)	**Descriptif :**	AVAP de Barcelonnette - Ceinture verte de la Bastide
Contenance :	m²	**Emprise :**	100.00 %
Code :	U (Ub)	**Descriptif :**	Ub - Abords immédiats de la Bastide correspondant au secteur S2 du SPR
Contenance :	m²	**Emprise :**	100.00 %

SUBDIVISION

Propriétaire : COMMUNE DE BARCELONNETTE **Adresse :** MAIRIE PL VALLE DE BRAVO 04400 BARCELONNETTE

Lettres indicatives :

Série-tarif : A **Contenance :** m² **Groupe/Sous-groupe :** Sols

Classe : **Revenu cadastral :** 0 € **Culture spéciale :**

LOCAL